

Cadre stratégique d'évaluation environnementale pour les projets transfrontaliers de production d'électricité dans les pays du bassin du Nil

Charles MORISSETTE
Directeur de projet, études environnementales
Tecsult inc., Québec-Canada

Hélène MARCHAND
Sociologue
Tecsult Inc., Québec-Canada

Charles MORISSETTE : M. Morissette possède une maîtrise en gestion de l'environnement et 22 années d'expérience de travail en environnement et foresterie. Son expérience en environnement comprend la réalisation de plusieurs évaluations environnementales de divers projets, dont les développements hydroélectriques, les lignes de transport de l'électricité et autres infrastructures, etc. Il est aussi spécialiste des procédures et directives d'évaluation environnementale qu'il a développées pour le compte du Nile Basin Initiative, de la Banque Africaine de Développement et des gouvernements de Madagascar et du Cameroun.

Hélène MARCHAND : Mme Marchand possède une maîtrise en sociologie et travaille en développement international depuis 20 ans. Elle a contribué à de nombreuses études d'impact environnemental et social. Dans le secteur de l'énergie, ses principales réalisations comprennent d'importantes enquêtes sur les consommations d'énergie à Madagascar, la collaboration à l'élaboration d'un cadre stratégique d'évaluation environnementale pour les projets transfrontaliers de production d'électricité dans les pays du bassin du Nil et l'étude d'impact environnemental et social du projet hydroélectrique de Memvé'élé au Cameroun.

Résumé : Le bassin du Nil couvre près de 3,1 millions km² et représente environ 10% du continent africain. Les pays riverains du Nil (Burundi, République Démocratique du Congo, Égypte, Éthiopie, Kenya, Rwanda, Soudan, Tanzanie et Ouganda) ont mis en place l'Initiative du Bassin du Nil (NBI) pour répondre à leurs préoccupations et intérêts communs, dans un cadre de développement durable. Dans les pays du NBI, malgré les infrastructures existantes, la demande totale en électricité est loin d'être satisfaite. C'est pourquoi le Regional Power Trade Project (RPTP) du NBI vise à développer des marchés régionaux d'électricité dans ces pays.

En 2007, Tecsult a été mandatée par le RPTP pour concevoir un cadre commun d'évaluation environnementale (CÉE) pour les projets transfrontaliers de production d'électricité dans les pays du NBI. Ce CÉE devait être conforme aux politiques et réglementations nationales ainsi qu'aux normes internationales. De plus, il devait être applicable à tous les projets i) affectant ou bénéficiant à au moins deux pays, ii) risquant d'avoir des impacts transfrontaliers ou iii) pouvant avoir un impact sur un site du patrimoine mondial. En association étroite avec les représentants des pays du NBI, Tecsult a élaboré un processus détaillé d'évaluation environnementale applicable à l'ensemble du cycle des projets. Ce processus comporte les étapes suivantes: tri, cadrage, évaluation environnementale et sociale, analyse, prise de décision, mise en œuvre du PGES et audit environnemental. Le CÉE prend en considération d'importants enjeux globaux tels que la lutte contre la pauvreté, la biodiversité, la gestion de l'eau, l'utilisation des ressources naturelles, la réinstallation involontaire, les populations autochtones, le genre, la santé publique, le patrimoine culturel, la consultation publique et les impacts sociaux bénéfiques. De plus, ce CÉE intègre non seulement l'analyse du cycle de vie (ACV) dans l'évaluation environnementale, mais également l'accès aux bénéfices du Mécanisme de Développement Propre (MDP), développé sous l'égide du Protocole de Kyoto.

Après sa ratification par les pays membres du NBI, ce cadre d'évaluation environnementale pour des projets de production d'énergie constituera un processus unique et innovateur en raison de son applicabilité à l'ensemble d'un bassin versant aussi important que celui du Nil.